

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 05341

Numéro SIREN : 425 050 556

Nom ou dénomination : CARGLASS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt 36762

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/36762

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : CARGLASS SAS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 425 050 556

N° gestion : 2000 B 05341



CARGLASS S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 29.080.300 €
Siège social : 107 Boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie cedex et
425 050 556 - RCS Nanterre

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 29/07/2020

Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 29 Juillet,

La société Belron Holding France SAS, société par actions simplifiée au capital de 217.020.000 euros, ayant son siège social au 107, boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie cedex et enregistrée sous le numéro 824 459 069 au RCS de Nanterre (ci-après l'« **Associé unique** »), représentée par son Président, Monsieur Eric Girard,

Associé unique de Carglass S.A.S. (ci-après la « **Société** »),

après avoir pris connaissance des documents ci-après,

- le texte des résolutions proposées,
- les statuts de la société ;

et après avoir constaté que la délibération portait sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris acte du souhait de Monsieur Gary LUBNER de démissionner de ses fonctions de Président, prend acte de cette démission et conformément à l'article 14 des statuts,

Nomme Monsieur Eric GIRARD, Directeur Général de la Société, né le 14/09/59 à Paris 75007 et demeurant 3, Chemin du Grand Orme, 78630 Morainvilliers, en remplacement et pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Eric GIRARD, qui n'est pas lié à la Société par un contrat de travail, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de



justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la Société.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Conformément à l'article 15 des statuts, le Président dispose vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'Associé unique et au Comité des Comptes.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, Monsieur Eric GIRARD doit néanmoins se conformer à l'ensemble des règles et procédures en vigueur au sein du Groupe BELRON dans l'exercice de son mandat de Président de la Société et ne peut effectuer les actes suivants, sans l'autorisation de l'Associé unique, après approbation du Groupe BELRON :

1. Tout changement substantiel dans l'activité de la Société ;
2. Toute dépense en capital, acquisition ou disposition d'actifs au-delà du budget approuvé par le Groupe BELRON ;
3. Tout emprunt, tout cautionnement ou aval, toute émission de garantie, tout octroi de toute servitude ou charge sur les actifs ;
4. L'approbation des budgets et des sources de financement.

Monsieur Eric GIRARD, informé du projet de sa nomination en qualité de Président de la Société, a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées et ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale.

SECONDE DECISION

L'Associé unique, donne tous pouvoirs au Président de la Société ou à ESPACE FORMALITES, formaliste, 47 rue de l'Oratoire BP 90043 - 14006 CAEN CEDEX 1, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* * *

De tout ce qui est dessus, il a dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.



BELRON HOLDING FRANCE
Représentée par Monsieur Éric Girard